

ACTIVITÉ 2010



UN MÉTIER, UNE FORCE, DES VALEURS

MIF (Mutuelle d'Ivry - la Fraternelle)
Siège social : 23 rue Yves Toudic - 75481 PARIS CEDEX 10
Tél. 01 40 03 80 00 - Fax. 01 42 41 63 50
www.mifassur.com

Mutuelle régie par les dispositions du livre II du code de la Mutualité.
Immatriculée au Registre National des Mutuelles sous le N° 310 259 221.

ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel) - 61 rue Taitbout - 75436 PARIS CEDEX 09



www.mifassur.com

ACTIVITÉ 2010

Sommaire

LA MIF : UN MÉTIER, UNE FORCE, DES VALEURS

- 6 L'historique de la MIF
- 8 Le message du Président
- 10 Le Conseil d'Administration et les organes de contrôle
- 12 L'organisation démocratique de la MIF
- 14 L'entretien avec le Directeur Général

UNE MUTUELLE TOURNÉE VERS SES ADHÉRENTS

- 18 La structure opérationnelle de la MIF
- 20 Le système de gouvernance de la MIF
- 22 La MIF se prépare à Solvabilité II
- 23 L'intégration des nouvelles règles de protection de nos sociétaires
- 24 Les produits, les services et les offres aux sociétaires
- 26 La relation avec nos adhérents
- 27 Le renforcement de notre présence sur le terrain
- 28 Notre organisation interne pour satisfaire nos adhérents

LE BILAN DE L'ANNÉE 2010

- 32 Chiffres clés et faits marquants de l'année 2010

LA STRATÉGIE 2011

- 36 Les axes stratégiques de la MIF pour 2011

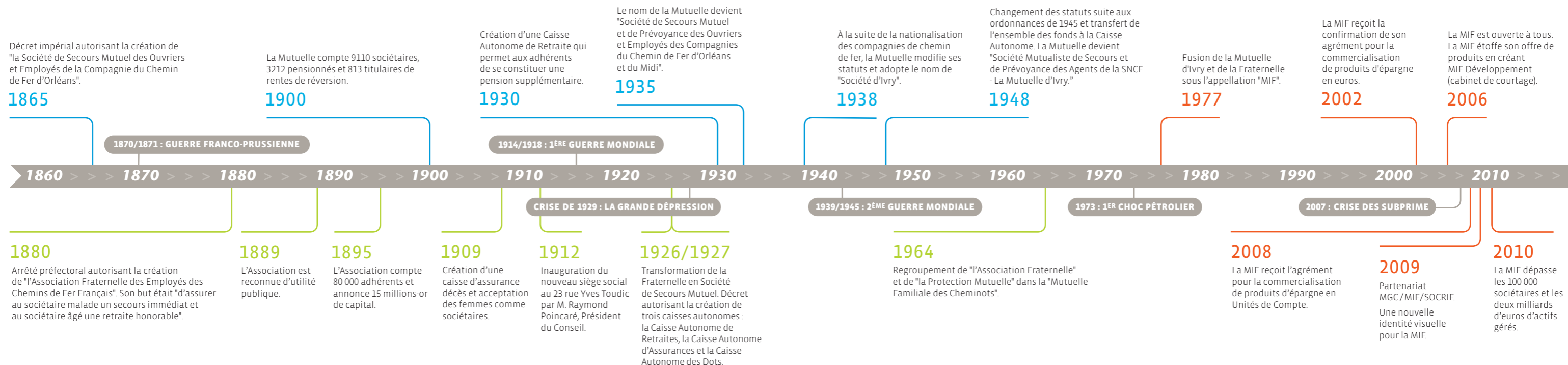
UNE SOLIDITÉ FINANCIÈRE ACCRUE

- 40 Une situation comptable saine et solide
- 42 Bilan actif et passif au 31 décembre 2010
- 44 Comptes de résultat de l'exercice 2010
- 46 Les engagements techniques
- 47 Structure de l'actif financier au 31 décembre 2010

**La MIF,
un métier, une force,
des valeurs**

L'historique de la MIF

DE 1865 À NOS JOURS...
RICHE DE SON HISTOIRE ET TOURNÉE VERS L'AVENIR



LA MUTUELLE D'IVRY

LA FRATERNELLE

LA MIF

Le message du Président M. Claude Lagarrigue



La barre symbolique des 100 000 sociétaires franchise, une surface financière à son plus haut niveau historique dépassant les deux milliards d'actifs gérés, un taux de rendement de 4,25 % positionnant la MIF dans le top 5 des assureurs vie ayant servi les meilleurs rendements en 2010, un volume d'affaires nouvelles confirmant le bien fondé de notre approche multi canal, tous ces éléments sont autant de motifs de satisfaction qui permettent d'affirmer que la MIF a abordé cette nouvelle décennie au même rythme que celui avec lequel elle avait terminé la précédente.

L'ensemble de ces résultats concourt à un même objectif : renforcer la solidité de la MIF afin de continuer, année après année, à faire bénéficier nos sociétaires d'une rémunération attractive de leur épargne, et justifier ainsi la confiance qu'ils nous accordent. Le renforcement cette année encore de nos réserves, garant de nos performances futures, en est d'ailleurs la parfaite illustration.

Point d'effet d'annonce donc dans la performance 2010 affichée par la MIF mais le résultat d'une politique de coûts maîtrisés et d'une gestion financière réactive et non aventureuse.

Ces évolutions positives vont de pair avec le très sensible renforcement de la MIF en matière de gouvernance et de maîtrise des risques de façon à améliorer la qualité et la sécurité des opérations, et à se préparer à être en conformité avec les règles dites Solvabilité II. Plusieurs pages de ce rapport sont consacrées à ces projets.

Enfin, les retraites et leur financement dans les prochaines années ont occupé tout au long de 2010 les premières pages de l'actualité. Au-delà des polémiques sur les solutions à privilégier, un même constat se dégage : l'allongement de la durée de vie, l'évolution défavorable du rapport entre les actifs et les retraités, la baisse des pensions versées par les régimes obligatoires, indiquent que les besoins futurs en matière de retraite ne seront que partiellement couverts. La MIF dispose de réponses attractives aux besoins de ses sociétaires, et s'attachera à les développer.

Les défis sont importants mais la MIF est plus forte que jamais pour les relever.

Claude LAGARRIGUE | *Président*

Le Conseil d'Administration et les organes de contrôle

Le Conseil d'Administration

(au 31 décembre 2010)

M. Claude LAGARRIGUE, *Président*

M. Serge GAYRAUD, *Vice-président*

M. Gérard COISNE, *Administrateur*

M. Yves COLIN, *Administrateur*

M. Jean-Pierre DELETRE, *Administrateur*

M. Daniel GILLY, *Administrateur*

M. Michel GROSEMOUGE, *Administrateur*

M. Daniel LE CAM, *Administrateur*

Mme Monique LEININGER, *Administrateur*

M. Christian MAILLOT, *Administrateur*

M. Michel MAS, *Administrateur*

M. Albert PRAGASSAM, *Administrateur*

Mme Brigitte PRUDHOMME, *Administrateur*

M. Claude RIVET, *Administrateur*

M. René ROYER, *Administrateur*

M. Guy SALOMON, *Administrateur*

M. Jean-Louis TERRASSE, *Administrateur*

Sont également présents

M. Gildas COURTEL, *Directeur Général*

M. Ferréol BAUDONNIÈRE, *Directeur assurances*

M. Michel CHALAGUIÉ, *Représentant du CCE de la SNCF*

Le Comité Spécialisé

M. Albert PRAGASSAM, *Président, Administrateur MIF*

Mme Brigitte PRUDHOMME, *Administrateur MIF*

M. Jean-Louis TERRASSE, *Administrateur MIF*

M. François ALLAIN, *membre indépendant*

Commissaire aux comptes

Cabinet HARMONY BAKER TILLY, *titulaire, représenté par M. Gérard ÉMARD*

Cabinet TUILLET, *suppléant, représenté par M. Michel PELLETIER*

L'organisation démocratique de la MIF

La MIF (Mutuelle d'Ivry - la Fraternelle), est une personne morale de droit privé à but non lucratif, régie par les dispositions du livre II du code de la Mutualité.

La MIF est composée de membres participants (adhérents), répartis en 42 sections géographiques. Chaque section élit un Président de section chargé de représenter ses membres à l'Assemblée Générale.

Tous les deux ans, les Présidents de section élisent les administrateurs de la mutuelle pour les mandats venant à échéance ; cette élection a lieu en Assemblée Générale.

Les administrateurs forment le Conseil d'Administration qui élit en son sein un Président et un Vice-président.

Les Présidents de Section

>>> Élus pour 2 ans

Les sociétaires d'une même section (ou région) et leur Président de section se réunissent annuellement : c'est l'Assemblée de Section. Les membres participants sont informés des questions mises à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale annuelle d'approbation des comptes de la Mutuelle.

Le Président recueille également leurs questions et établit un compte rendu, transmis au Président du Conseil d'Administration.

Les Présidents de section, élus tous les deux ans parmi les adhérents d'une même section, participent aux votes de l'Assemblée Générale pour autant de voix que de membres participants inscrits dans leur section.

Le Conseil d'Administration

>>> 15 à 18 administrateurs élus pour 6 ans

Les administrateurs sont élus parmi les adhérents. La composition du Conseil d'Administration (CA) est renouvelée par tiers tous les deux ans lors de l'Assemblée Générale. Les membres du CA élisent parmi eux et tous les deux ans, un Président et un Vice-président.

Le Conseil d'Administration (CA) se réunit périodiquement sur convocation de son Président (au minimum trois fois par an). Les réunions ont pour principal objet de fixer les orientations de la mutuelle, contrôler ses activités et arrêter les comptes annuels. Le CA est également compétent pour établir ou valider les rapports de gestion, de solvabilité et de contrôle interne.

L'Assemblée Générale

Présidée par le Président du Conseil d'Administration, elle est composée de l'ensemble des délégués de sections qui sont amenés à se prononcer sur les questions portées à l'ordre du jour. Elle se réunit au moins une fois par an, au cours du premier semestre, pour valider les comptes de l'exercice passé.

L'entretien avec le Directeur Général, M. Gildas Courtel



M. Le Directeur Général, comment s'est passée l'année 2010 ?

Cela dépend où on porte le regard ! Restons modestes et regardons notre proche environnement. Notre environnement économique et financier a été pour le moins chaotique. Des sujets nouveaux sont apparus ou se sont amplifiés ; ainsi par exemple l'importance de la dette de certains États européens et les interrogations sur leur capacité à y faire face.

La bourse a été extrêmement nerveuse et a connu des soubresauts permanents. Le sujet des retraites a occupé une place de choix dans l'actualité et engendré des mouvements sociaux importants. Très près de nous, la SNCF a continué sa mue, non sans tensions.

La MIF sert un excellent rendement, 4,25 %, sur l'épargne qui lui est confiée. Comment a-t-elle fait ?

À la MIF, nous pensons que le premier service à rendre aux adhérents est de rémunérer au mieux l'épargne et d'assurer la sécurité des fonds qui nous sont confiés.

C'est avec ce double objectif en tête que la politique financière a été arrêtée en Conseil d'Administration, et que l'équipe financière a travaillé au quotidien. Je salue son réalisme et son opportunisme. Nous avons aussi la chance d'avoir pu constituer une partie significative de notre portefeuille à des périodes où des opportunités intéressantes se présentaient, de sorte que nous avons accru nos revenus récurrents.

Enfin, nos coûts de fonctionnement sont maîtrisés si bien que les épargnants profitent à fond des produits financiers.

Je souhaite souligner que ce résultat est obtenu tout en continuant à doter la provision pour excédents et à consolider les fonds propres.

En dehors des aspects financiers, quelles ont été les principales avancées de la MIF ?

Trois grands types d'actions ont été menés en 2010 et vont continuer à mobiliser les équipes en 2011.

Ces actions visent à :

- Améliorer sans relâche la qualité du service rendu aux sociétaires, accroître leur satisfaction, répondre vite et bien à leurs sollicitations. La MIF est mobilisée pour continuer à s'améliorer.

À la MIF, nous pensons que le premier service à rendre aux adhérents est de rémunérer au mieux l'épargne et d'assurer la sécurité des fonds qui nous sont confiés.

- Continuer à accroître la surface financière de la MIF et le nombre de ses adhérents, en mobilisant les membres correspondants, le Centre Relations Adhérents, en accroissant l'efficacité de nos partenariats. Cependant, nous n'envisageons pas – sauf circonstances financières très favorables – de recourir en 2011 à des opérations « frais zéro » telles celles qui ont été menées ces deux dernières années, quitte à observer une baisse sensible de la collecte. Paradoxalement, au moins en apparence, cette baisse envisagée aurait conjoncturellement des aspects positifs [NDLR : Les raisons en sont expliquées pages 36 et 37].

- Mettre la MIF en conformité avec son tout prochain environnement réglementaire : Solvabilité II (SII). Vous le savez, de nouvelles règles vont s'appliquer aux acteurs de l'assurance, qui modifient et complexifient énormément les façons de valoriser les actifs et les engagements, les besoins en capitaux, les fonds propres. Par ailleurs, les exigences de qualité en matière de gouvernance, de prise de décisions, de maîtrise des risques liés à l'activité, de reporting, sont très élevées. La MIF travaille sur tous ces sujets. Elle n'est pas en retard.

2011... et au-delà. Quels sont les atouts de la MIF ?

La MIF est robuste, compacte, concentrée sur son marché et à son écoute. Ses fondamentaux et son modèle économique sont sains. Le besoin d'épargner de façon rentable et sûre n'est pas prêt de disparaître.

Les équipes sont jeunes, motivées, actives. Les réseaux fonctionnent de mieux en mieux.

Globalement, beaucoup d'atouts, beaucoup de travail en perspective, et de nombreuses raisons de voir l'avenir avec confiance.

Merci M. COURTEL.

Gildas COURTEL | Directeur Général

Une mutuelle tournée vers ses adhérents

La structure opérationnelle de la MIF

Directeur Général : M. Gildas COURTEL

>> Outre ses fonctions de Directeur Général, il a en charge directe :

- La gestion des ressources humaines
- La communication interne
- MIF Développement

Directeur assurances : M. Ferréol BAUDONNIÈRE

>> Il supervise :

- Secrétariat général
- Statistiques et actuariat
- Juridique et conformité
- Systèmes d'informations
- Gestion des opérations
- Comptabilité générale
- Administration générale

>> ainsi que le :

Directeur financier : M. Camille BARBIER

Directeur du développement : M. Patrick CELERI

>> Il est en charge du développement commercial et supervise :

- Marketing opérationnel et communication
- Centre Relations Adhérents
- Animation du réseau
- Gestion des partenariats

Contrôle interne : M. Roland TOURNOUX

Le système de gouvernance de la MIF

LES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE CONTRÔLE

>> Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la MIF comporte 15 à 18 membres. Les mandats des administrateurs ont une durée de six ans. Le conseil est renouvelé par tiers tous les deux ans.

Il se réunit au moins trois fois par an et examine tous les sujets prévus par la réglementation ou nécessaires à la bonne marche de la société.

Le conseil est doté d'un règlement intérieur et d'un programme de travail, complétés par une charte des administrateurs.

>> Le Comité Spécialisé

Agissant sous l'autorité du Conseil d'Administration, le comité spécialisé comprend quatre membres : trois administrateurs désignés par le Conseil d'Administration sur proposition du Président et un membre extérieur choisi par le conseil en raison de ses compétences en matière comptable et financière.

Ce comité se réunit au moins deux fois par an. Outre les missions prévues par la réglementation, il peut réaliser ou diligenter tout audit qui lui paraîtrait nécessaire.

>> Le Comité Financier

Ce comité est composé du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général, du directeur assurances et du directeur financier.

Il se réunit trimestriellement et avant chaque Conseil d'Administration. Il examine la conformité de la stratégie des placements avec la politique financière, la gestion des actifs, les risques financiers, la gestion actif/passif.

LES COMITÉS DE LA STRUCTURE OPÉRATIONNELLE

La MIF a organisé son fonctionnement et ses prises de décisions autour de sept comités dont les attributions et les règles de fonctionnement sont précisément décrites.

>> Le Comité de direction

Sous l'autorité du Directeur Général, ce comité réunit les directeurs assurances, finances, développement et le responsable du contrôle interne. C'est un organe d'information, d'échanges et de préparation des décisions sur des sujets transverses.

Il se réunit tous les quinze jours.

>> Le Comité de gestion des investissements financiers

Composé du Directeur Général, du directeur assurances et du directeur financier, ce comité se réunit mensuellement pour examiner le reporting financier détaillé, se prononcer sur certains investissements et préparer les comités financiers.

>> Le Comité de coordination

Il est composé des membres du comité de direction et des cadres en charge d'une équipe ou d'une fonction. Il se réunit mensuellement. C'est un organe d'information sur l'ensemble des activités de l'entreprise. La plupart des informations sont ensuite transmises à l'ensemble des collaborateurs au travers de réunions de services.

>> Le Comité de développement

Composé du Directeur Général, des directeurs assurances et développement et des cadres de la direction du développement, ce comité analyse les propositions de plan d'actions commerciales, suit l'évolution des résultats commerciaux par rapport aux objectifs ainsi que la consommation des budgets.

Il se réunit bimestriellement.

>> Le Comité de suivi du plan directeur des Systèmes d'informations (SI)

Composé du Directeur Général, du directeur assurances et du responsable des SI, ce comité analyse le projet de plan directeur, procède aux arbitrages, suit l'avancement des réalisations et la consommation du budget.

Il se réunit deux fois par an.

>> Le Comité ALM

Composé du Directeur Général, des directeurs assurances et finances et des responsables statistiques et comptabilité, ce comité analyse l'évolution des risques actifs et passifs et travaille à l'élaboration d'une politique financière, voire d'une politique de l'offre, pertinente.

Il se réunit deux fois par an.

>> Le Comité Solvabilité II (SII)

Composé comme le comité ALM augmenté du responsable contrôle interne, ce comité élabore, suit, amende la politique de gestion des risques et détermine les actions à mener pour rendre l'entreprise conforme aux règles SII.

LE CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne à la MIF a été conçu pour répondre à deux grands types d'objectifs :

- la meilleure maîtrise possible des risques, la fiabilité de l'information, la conformité dans ses différentes composantes,
- l'efficacité des processus et l'amélioration permanente des performances et de la qualité du service rendu.

Les collaborateurs, et en particulier la chaîne hiérarchique, sont donc pleinement impliqués dans le déploiement et l'appropriation du contrôle interne. L'organisation du déploiement, la consolidation des résultats, l'élaboration des outils de synthèse sont du ressort de la cellule contrôle interne dont le responsable, membre du comité de direction, rend compte directement au Directeur Général.

29 processus ont été identifiés : 9 processus stratégiques, 10 processus opérationnels et 10 processus supports. Chacun d'eux, décomposé le cas échéant en sous processus, a fait l'objet d'une description et d'une analyse des risques afférents. Des actions de maîtrise, regroupées en plan d'actions, ont été décidées. L'avancement des plans d'actions, la performance des processus et les incidents sont suivis en particulier lors des revues semestrielles des processus au cours desquelles les responsables de processus font le point avec le responsable contrôle interne.



La MIF se prépare à Solvabilité II

Pilier 1 >> aspects quantitatifs

La MIF a réalisé, en interne, les derniers QIS proposés par le CEIOPS. A l'aide d'un important cabinet d'actuariat, qui a par la suite vérifié les résultats obtenus, la MIF a construit le modèle statistique actif/passif, traduction à la situation de la MIF des spécifications techniques données. Un outil a été développé en interne afin de mesurer l'impact des chocs que l'on doit générer pour déterminer le besoin en capital.

Ces exercices faits, la stratégie de la MIF est d'intégrer à son système d'information un progiciel du marché capable, entre autres, de réaliser les calculs réclamés par la nouvelle réglementation. Une attention particulière sera apportée à la qualité des données et à la traçabilité des résultats. Ce projet est mené avec le souci constant de maîtriser en interne les calculs effectués et d'en comprendre les résultats.

Pilier 2 >> aspects qualitatifs

Au-delà du système de gouvernance et du dispositif permanent de contrôle interne déjà bien en place, un certain nombre de réflexions et de travaux ont d'ores et déjà démarré en vue de préparer la MIF à intégrer un système ORSA adapté.

Pilier 3 >> informations financières

Bien que rien ne soit encore très précis dans ce domaine, la MIF se prépare en industrialisant son processus de production des comptes, en optimisant ses interfaces comptables et en travaillant sur la qualité de ses données.

2011 : intégration des nouvelles règles de protection de nos sociétaires

Dans un élan consumériste depuis plus d'une décennie, le législateur a multiplié les règles de protection du consommateur.

La MIF a ouvert en 2010 un chantier « conformité juridique » d'une part, pour s'assurer qu'elle répondait en tous points aux exigences légales et d'autre part, pour satisfaire toujours davantage ses sociétaires. L'actualité législative nous a incités à orienter plus particulièrement nos travaux sur quatre thèmes :

I >> Devoir de conseil

L'ordonnance du 30 janvier 2009 vient encadrer et renforcer notre devoir de conseil auprès de nos assurés en insérant un nouvel article L 223-25-2 dans le code de la Mutualité.

Dorénavant, les assureurs sont tenus de recueillir par écrit les besoins exprimés par le souscripteur et de le conseiller sur l'opportunité de souscription en fonction de sa situation financière, de ses objectifs de souscription et de sa connaissance des produits d'assurance vie.

Le conseil reste sous réserve de l'exactitude des renseignements donnés.

De ce fait, la MIF a modifié ses bulletins d'adhésion 2011 en intégrant un questionnaire composé de cinq questions qui nous permettent de connaître la surface financière de notre adhérent et le but de sa souscription.

Au regard des éléments recueillis, notre mutuelle émet un avis favorable ou réservé sur la souscription.

II >> Lutte contre le terrorisme et financement du terrorisme (LCT-FT)

TRACFIN (Traitement du Renseignement et Actions contre les Circuits FINANCIERS clandestins) est un organisme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Afin de pouvoir exercer son contrôle, TRACFIN demande aux professionnels assujettis aux obligations LCT-FT de remplir une déclaration de soupçon dès lors que les mouvements financiers de leurs clients leur paraissent suspects.

Notre mutuelle est assujettie à cette obligation de coopération.

La MIF a renforcé depuis septembre 2010, sa procédure de contrôle de toutes les opérations pouvant présenter un risque.

Celles-ci sont surveillées et font l'objet d'une déclaration si cela s'avère nécessaire.

La procédure a été faite en respectant la législation en vigueur et a été déclarée à l'ACP et à TRACFIN.

III >> Rédaction des clauses bénéficiaires

L'un des objectifs d'un contrat d'assurance vie est la transmission d'un capital à la (les) personne(s) de son choix. La rédaction de la clause bénéficiaire a donc une importance majeure.

C'est pourquoi la MIF a amélioré ses bulletins d'adhésion afin de faciliter la rédaction de la clause bénéficiaire par le sociétaire en insérant notamment des conseils pour une meilleure rédaction de ladite clause.

IV >> Contrats en déshérence

Les contrats en déshérence (contrats non réclamés par des héritiers ou des bénéficiaires) ont fait l'objet d'une attention particulière ces dernières années de la part du législateur.

L'objectif est désormais d'en limiter le nombre en améliorant leur traitement. Des outils ont été mis en place afin de permettre aux assurés et aux assureurs d'avoir une meilleure visibilité sur ces contrats.

La MIF a actualisé sa procédure sur les contrats en déshérence en :

- envoyant des certificats de vie à des souscripteurs ayant atteint un certain âge,
- travaillant quotidiennement en partenariat avec l'AGIRA (Association de Gestion des Informations sur le Risque en Assurance),
- mettant en œuvre une procédure resserrée de recherches de bénéficiaires.

Les produits et les services aux sociétaires

La MIF a une démarche claire et constante depuis de nombreuses années : être aux côtés de ses sociétaires afin de répondre au mieux à leurs besoins, d'épargne, de retraite et de prévoyance.

La MIF commercialise des produits simples et performants qui accompagnent ses adhérents dans chaque étape de leur vie. Quels que soient la situation familiale, l'âge, la profession et les projets, la MIF a la solution.

« Je veux mettre
de l'argent de côté »



Le Compte Épargne Libre Avenir

Pour qui ?
À partir de 16 ans (sans limite d'âge).

Pour quoi ?
Épargner à son rythme pour pouvoir concrétiser ses projets.



« Je prépare l'avenir
de mes enfants »



Le Compte Épargne Enfant

Pour qui ?
Pour toute personne souhaitant ouvrir un contrat pour un enfant de moins de 18 ans.

Pour quoi ?
Préparer progressivement l'avenir d'un enfant.



« Je préserve mon
avenir et celui de
mes proches »



L'Assurance Temporaire Décès

Pour qui ?
Personnes âgées de 16 à 56 ans.

Pour quoi ?
Maintenir ses revenus en cas d'invalidité, ou de ceux de ses proches, en cas de décès.

« Je constitue une
épargne avec un
maximum d'assurance »



Le Compte Épargne Garantie Intégrale

Pour qui ?
Adultes de moins de 56 ans.

Pour quoi ?
Se constituer une épargne tout en protégeant sa famille.



« Je vis au mieux ma
retraite tout en préparant
ma succession »



Le Compte Épargne Transmission

Pour qui ?
Adultes proches de la retraite et personnes en retraite.

Pour quoi ?
Continuer à disposer de son épargne tout en préparant sa succession.



En tant qu'opérateur global, la MIF propose un ensemble de solutions portées par ses partenaires sélectionnés :



Assurance Auto / Assurance

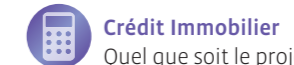
2 Roues / Assurance Habitation / Protection Juridique.

Des solutions d'assurances pour les adhérents avec des garanties solides et de nombreuses options permettant d'adapter au mieux son contrat à sa situation.



Mutuelle Santé

Parce que les besoins en matière de couverture santé ne sont pas tous les mêmes, notre partenaire MGC, propose une gamme de 7 formules répondant à toutes les situations et à tous les budgets.



Crédit Immobilier

Quel que soit le projet immobilier (acquisition de résidence principale ou secondaire ou investissement locatif), notre partenaire SOCRIF propose des crédits immobiliers sur mesure et accessibles à tous (familles de cheminots ou non).



Un service à forte valeur ajoutée

Dans un environnement juridique et social de plus en plus complexe, la MIF a décidé de mettre à la disposition de ses sociétaires, un service téléphonique d'informations vie pratique, juridique et fiscale afin de faciliter leur vie quotidienne. Une équipe de juristes experts donne en temps réel des réponses claires et précises dans de nombreux domaines : logement, consommation, administratif, fiscalité, vie familiale, scolarité des enfants...

Plébiscitée par la presse spécialisée

Acteur innovant, moderne et responsable du monde de l'assurance, la MIF connaît depuis quelques années la reconnaissance de la presse spécialisée.

Récompensée en 2010 par quatre labels d'excellence pour l'ensemble de sa gamme épargne par *Les Dossiers de l'Épargne*, et un Trophée de bronze pour le Compte Épargne Transmission, la MIF se fait remarquer pour la qualité de ses produits.



« Connaissez-vous la MIF ? Elle tient pourtant le haut du pavé en assurance vie depuis plusieurs années. [...] Avec un rendement de 4,25 % nets pour 2010, la mutuelle MIF affiche le meilleur taux du marché. Qui fera mieux ? [...] c'est à ce jour le meilleur taux annoncé, supérieur à ceux de la MAAF ou d'AXA. Sur quatre ans, le taux net cumulé ressort à 18,85 %, soit trois points de plus que la moyenne du marché ! [...] la MIF est la mutuelle d'épargne et de retraite des agents SNCF et de leurs proches [...] elle compte aujourd'hui 100 000 assurés. »

Article paru sur www.votreargent.fr le 23/12/2010

« Les rendements des fonds en euros des contrats d'assurance vie de la MIF s'élevaient à 4,25 % nets. [...] Après l'assureur mutualiste MAAF, AXA France, Mutavie et Mutex (Mutualité Française), c'est la Mutuelle d'Ivry - la Fraternelle (MIF) qui a annoncé les rendements des fonds en euros de ses contrats d'assurance vie pour 2010. [...] À la Mutuelle d'Ivry - la Fraternelle (MIF) on fait simple : les six contrats d'assurance vie bénéficient du même rendement net : 4,25 % ».

Article paru sur www.lesechos.fr le 04/01/2011

La relation avec nos adhérents

Un lien permanent avec la MIF : [@ www.mifassur.com](http://www.mifassur.com), un site Internet dynamique et résolument interactif !



Le site Internet de la MIF www.mifassur.com propose une vitrine moderne, intuitive et complète. En quelques clics seulement toutes les offres de la MIF sont accessibles.

Simulez votre épargne !

je fais un premier versement de 510,20 €
Taux de placement 4,25 %
Durée d'épargne souhaitée 96 mois

<< recalculer

Grâce au Compte Épargne Libre Avenir, avec un versement initial de 510,20 €, et un taux d'intérêt annuel de 4,25 %, vous disposerez en 2019 d'un capital de 697,55 € (hors contributions sociales).

[Souscrire au Compte Épargne Libre Avenir](#)

Pour les visiteurs, la possibilité de :

- faire une simulation d'épargne en fonction de leur capacité de versement,
- souscrire un contrat d'épargne en ligne,
- demander un devis auto/habitation...

Numéro	Contrat	Date d'ouverture	Versement mens. brut	état
483 563	Compte Épargne MIF	01/10/1993		Actif
471 970	Compte Épargne Enfant	01/09/2005	61,80 €	Actif
383 663	Plan Épargne Populaire	01/11/1993		Actif

Pour les adhérents, un espace sociétariat complet à la navigation aisée, qui offre la possibilité de :

- connaître et de suivre l'évolution de leurs contrats,
- faire des versements exceptionnels,
- modifier le mode de versement,
- éditer leurs relevés annuels, ...

Le renforcement de notre présence sur le terrain

La MIF met depuis toujours ses compétences au service des agents SNCF et RATP.

Sur le terrain, la MIF bénéficie d'un réseau de membres correspondants bénévoles, performants et volontaires.

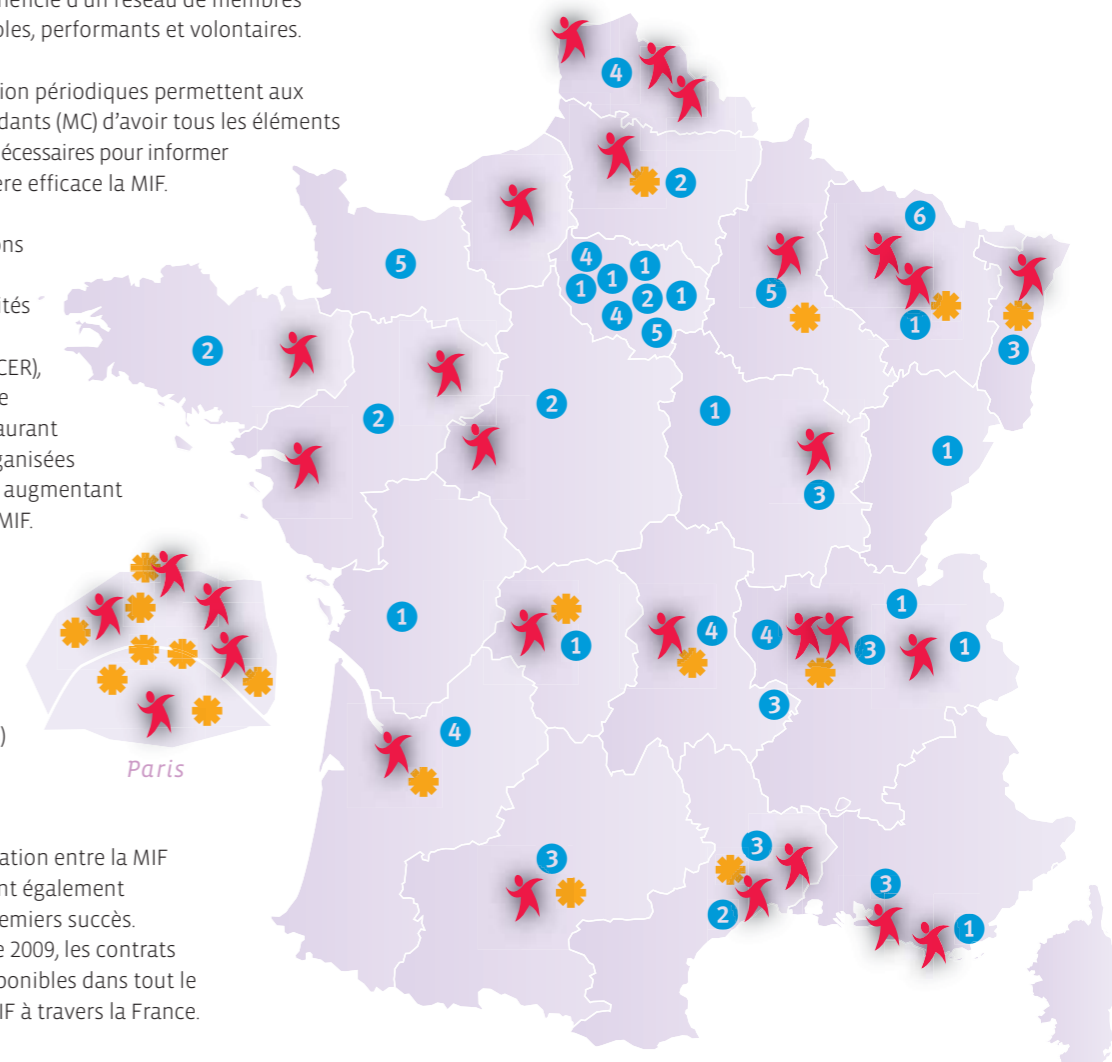
Des sessions de formation périodiques permettent aux 90 membres correspondants (MC) d'avoir tous les éléments en main et les moyens nécessaires pour informer et promouvoir de manière efficace la MIF.

Grâce aux 18 conventions de partenariat signées entre la MIF et les Comités Régionaux de la SNCF (CER), plus d'une cinquantaine d'interventions en restaurant d'entreprise ont été organisées tout au long de l'année augmentant ainsi la notoriété de la MIF.

Au travers de ces partenariats, la MIF est également amenée à soutenir des manifestations (sportives et culturelles) et des projets propres à chaque CER.

Les travaux de collaboration entre la MIF et SOCRIF se poursuivent également et enregistrent leurs premiers succès. Ainsi, depuis septembre 2009, les contrats d'épargne MIF sont disponibles dans tout le réseau d'agences SOCRIF à travers la France.

- Agences SOCRIF
- Membres Correspondants MIF
- CE et CER SNCF



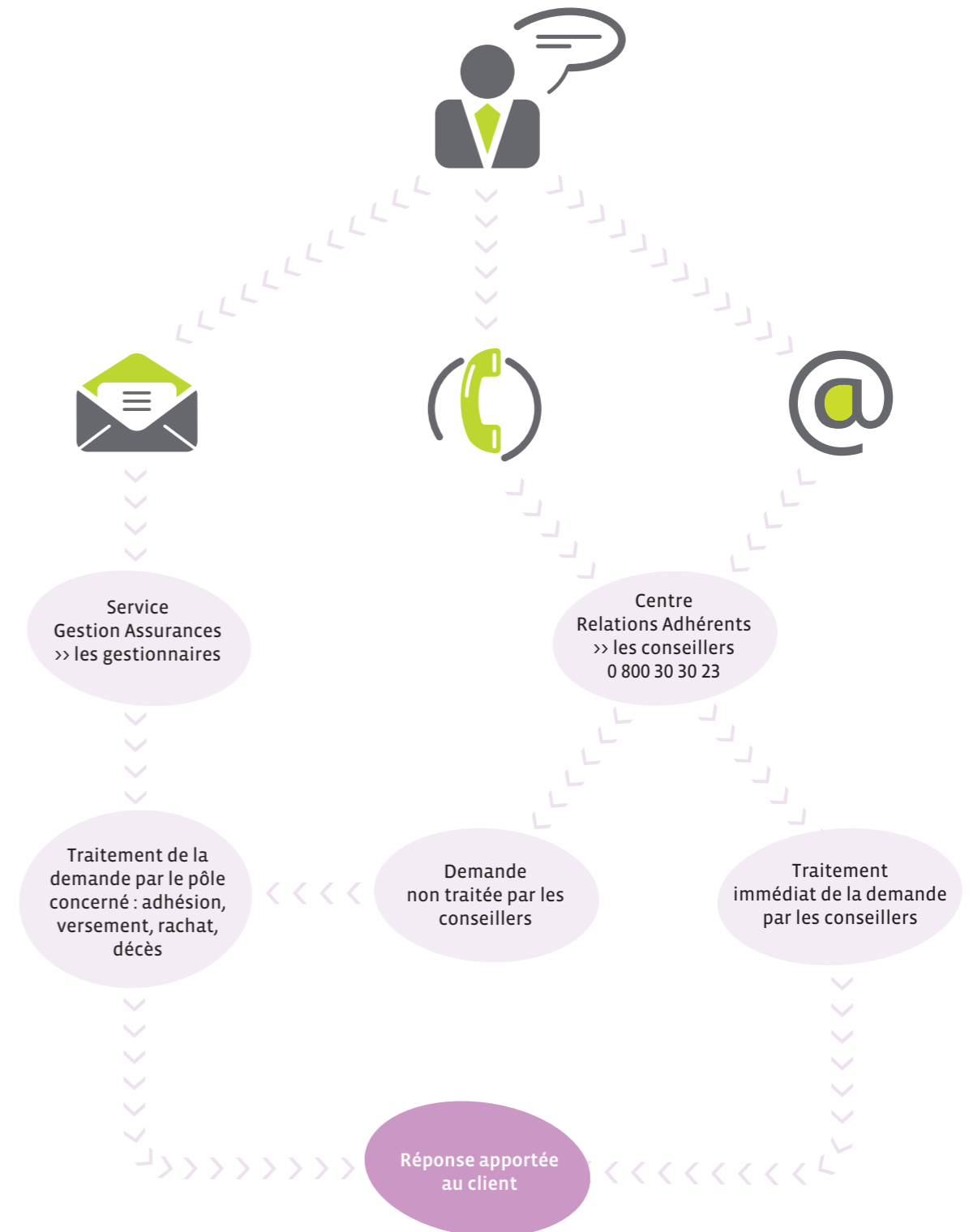
Notre organisation interne pour satisfaire nos adhérents

ZOOM sur ... le Centre Relations Adhérents et le Service Gestion Assurances.

La structure opérationnelle de la MIF regroupe des collaborateurs aux compétences larges et variées.

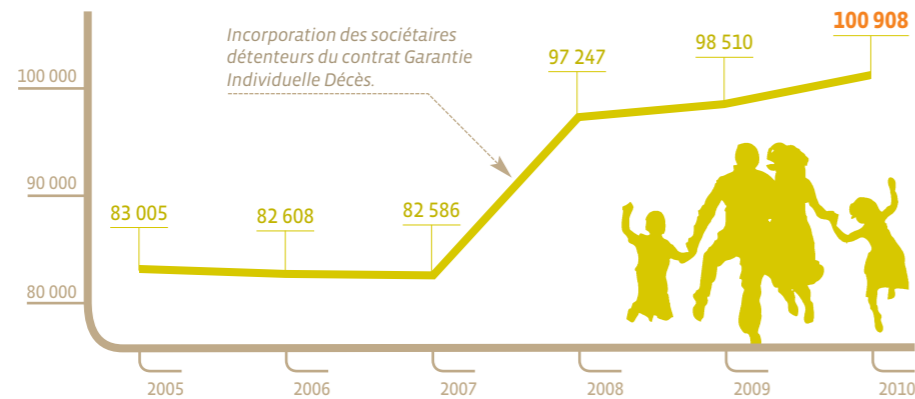
Des processus clairs et efficaces permettent à la MIF de répondre vite et bien aux demandes de ses adhérents.

Voici le cheminement classique de traitement d'une demande émanant d'un sociétaire.

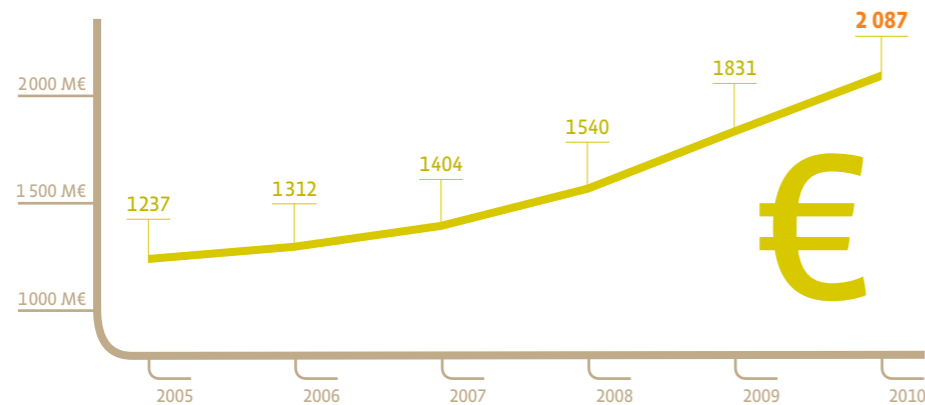


Bilan de l'année 2010

La MIF dépasse les 100 000 sociétaires

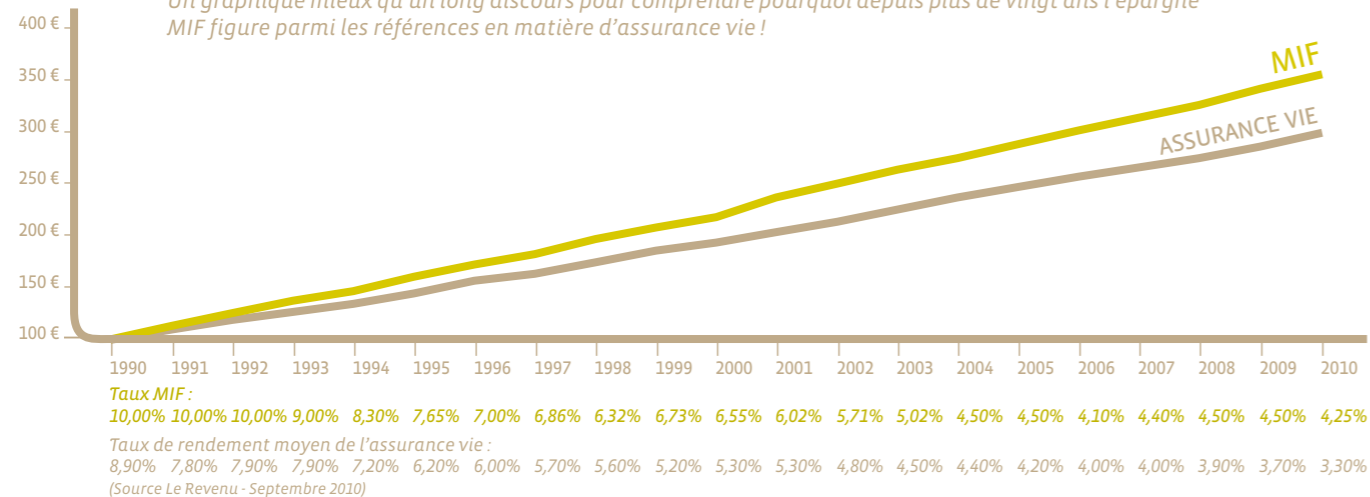


La surface financière de la MIF dépasse les deux milliards d'actifs financiers gérés



Qualité de la performance MIF par rapport au marché de l'assurance vie

Un graphique mieux qu'un long discours pour comprendre pourquoi depuis plus de vingt ans l'épargne MIF figure parmi les références en matière d'assurance vie !



Chiffres clés

ACTIFS FINANCIERS GÉRÉS : **2 087 MILLIONS D'EUROS** FIN 2010

COLLECTE : **261 MILLIONS D'EUROS** EN 2010

Reste d'un niveau exceptionnellement élevé

FONDS PROPRES : **149,1 MILLIONS D'EUROS** FIN 2010

Continuent d'être renforcés

SOCIÉTAIRES : **100 908** FIN 2010

Un sociétariat qui s'élargit dans une logique de proximité

AFFAIRES NOUVELLES : **7 786** EN 2010

Confirme l'implication et les performances de nos réseaux

CONTRATS EN PORTEFEUILLE : **127 482** FIN 2010

Continuent leur progression

Faits marquants 2010

Positionnement ultra concurrentiel de la MIF. Le taux de 4,50 % se révèle parmi les meilleurs du marché.

Assemblée Générale de BEAUNE : validation des résolutions proposées.

La MIF dépasse les **100 000 sociétaires**.

Déploiement d'un nouveau système de contrôle interne.

La surface financière de la MIF dépasse les **deux milliards d'actifs gérés**.

JANVIER >>> MARS >>> JUIN >>> JUILLET >>> SEPTEMBRE >>> OCTOBRE >>> NOVEMBRE >>> DÉCEMBRE

L'ensemble des produits de la gamme MIF reçoit le label d'excellence des *Dossiers de l'Épargne*. Le CET obtient en plus un Trophée de bronze du magazine *Le Revenu*.



Déploiement d'un outil de suivi des demandes des adhérents permettant d'améliorer la qualité de service.

Restitution de l'étude QISS* dans le cadre de Solvabilité II, suivant les directives européennes.

Taux de rendement net 2010 de 4,25%. La MIF dans le top 5 des assureurs vie ayant servi les meilleurs rendements 2010.

* QISS est un exercice européen effectué dans le cadre de Solvabilité II, consistant à simuler sa solvabilité en appliquant les règles futures sur la situation actuelle.

La stratégie 2011

La MIF tient une ligne de conduite reposant sur trois axes stratégiques majeurs.

1 > SÉCURITÉ et CONFORMITÉ :

continuer à renforcer la MIF pour préserver les intérêts de ses sociétaires

Préserver la sécurité des fonds confiés par les adhérents est une priorité de la MIF.

D'une façon générale, la sécurité se traduit par la mise en œuvre de plusieurs types d'actions :

- une gestion financière prudente,
- des choix comptables sages, visant à renforcer les fonds propres et les réserves financières en mettant de côté une partie des produits financiers (PPE), lorsque cela est possible et comme cela a été fait depuis de nombreuses années,
- l'accroissement des adhérents avec l'aide de nos partenaires, des membres correspondants, et des adhérents eux-mêmes lors des opérations de parrainage,
- la mise en conformité de la mutuelle avec les futures réglementations européennes.

Comme toutes les sociétés pratiquant des opérations d'assurances, la MIF doit se préparer à une nouvelle réglementation connue sous le nom de Solvabilité II (SII)⁽¹⁾.

Cette réglementation vise à rendre comparables les divers assureurs européens et impose des règles nouvelles en matière :

- d'appréciation, de mesure et de maîtrise des risques de toute nature, liés à notre activité d'assurance, à notre environnement économique et financier, à nos façons de faire,
- de communication financière envers l'autorité de contrôle et le public.

Les adaptations nécessaires sont complexes et coûteuses. Les moyens à mobiliser, humains et informatiques en particulier, sont conséquents.

La MIF est en ordre de bataille et poursuivra en 2011, avec détermination et sérénité, sa marche vers Solvabilité II⁽¹⁾.

2 > PERFORMANCE :

maintenir un bon rendement en pilotant la collecte

Au même titre que la sécurité, la performance au service des adhérents est une priorité pour la MIF.

La MIF sert un très bon taux pour 2010 à l'ensemble de ses contrats d'épargne (4,25 %⁽²⁾ nets) tout en renforçant sa Provision pour Participation aux Excédents (PPE). Elle offre ainsi de sérieuses garanties quant aux taux de rendement des prochaines années.

Cette performance a été obtenue grâce à une **gestion financière qui, tout en restant prudente, a été dynamique et réactive**. En 2010, la MIF a saisi des opportunités de placement favorables sur des marchés financiers très agités, et a tiré profit des placements réalisés en 2008 et en 2009.

Cette performance est aussi la conséquence d'un modèle économique performant grâce à la **bonne maîtrise des coûts de gestion** (pas de publicité onéreuse, pas de réseau commissionné, pas d'actionnaires à rémunérer).

Incontestablement, l'adaptation de la MIF à Solvabilité II⁽¹⁾ a entraîné des coûts nouveaux et importants. Pour les financer tout en conservant un taux de rendement de l'épargne favorable aux adhérents, la MIF a **décidé d'accroître significativement sa surface financière**. En effet, plus les produits financiers sont importants, plus l'incidence du coût d'adaptation sur le rendement de l'épargne est faible.

C'est la raison pour laquelle **la MIF a continué à proposer en 2010 des opérations à frais zéro**, qui ont été un succès puisque la collecte a dépassé 260 millions d'euros.

Fin 2010, la MIF atteint les **deux milliards d'euros d'actifs gérés**. Ce niveau permet désormais à la MIF de financer son adaptation tout en restant très compétitive, avec un faible niveau de frais sur les versements et sur l'épargne et un bon taux de rendement.

3 > PROXIMITÉ et FIABILITÉ :

notre qualité de service passe par l'écoute des besoins de nos adhérents

Améliorer notre qualité de service, satisfaire ses adhérents, c'est aussi une priorité !

Des adhérents plus nombreux, des exigences légitimes : la MIF accélère ses procédures de traitement et modernise son fonctionnement interne. Pour répondre vite et bien aux demandes et aux attentes de ses adhérents, la MIF a mené de nombreuses actions en interne pour rendre sa structure plus performante, plus efficace, plus fiable.

Elle a investi dans de nouveaux outils informatiques pour améliorer le contrôle, le suivi et la sécurité des traitements, et a accru la compétence des équipes grâce à des actions de formation et à des recrutements.

Aujourd'hui encore plus qu'hier, la qualité de service :

- ce sont des conseillers téléphoniques à l'écoute des sociétaires actuels et à venir,
- ce sont des gestionnaires qui effectuent les opérations que souhaitent réaliser nos adhérents sur leurs contrats (versement libre, rachat, modifications diverses...),
- c'est l'extranet : l'espace sociétaire, disponible sur le site www.mifassur.com, qui est régulièrement enrichi pour mieux informer et faciliter les choix en quelques clics !

Consciente de son histoire mais résolument tournée vers celle restant à écrire, c'est une MIF volontaire et responsable qui aborde l'avenir avec ambition.

NB : bien qu'à la forme mutuelle, la MIF est régie par les mêmes règles que les autres assureurs.

La pérennité de ce modèle économique favorable aux adhérents suppose toutefois de **cesser** (ou de ne proposer que dans des circonstances financières très favorables) **les opérations à frais zéro** qui finiront à la longue par détériorer la qualité du modèle, donc la qualité du taux servi.

En effet, deux éléments majeurs vont peser sur le rendement des fonds en euros, dont la baisse en 2010 est comprise entre 0,25 et 0,60 point : Solvabilité II⁽¹⁾, qui incite les assureurs à orienter leurs placements vers les actifs réputés les moins risqués, et la faiblesse des taux de rendement de ces mêmes actifs, à savoir les obligations des États de la zone euro.

Or **la MIF a l'ambition de continuer en 2011 et au delà à faire bénéficier ses sociétaires d'un taux attractif**. Dans cette optique, une collecte modérée en 2011 est préférable à une collecte excessive, qui serait investie dans des actifs peu rentables. C'est la raison pour laquelle les campagnes commerciales de 2011, notamment par le biais d'offres de parrainage, viseront davantage l'élargissement du sociétariat que l'importance de la collecte.

(1) Solvabilité II est un ensemble de règles établies à l'échelle européenne qui oblige tous les acteurs de l'assurance, dont la MIF, à :

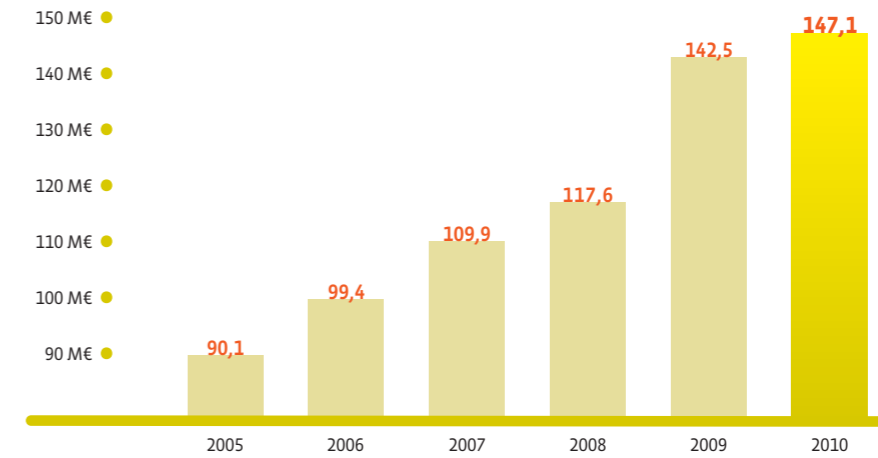
- adopter de nouvelles méthodes d'appréciation de leurs engagements, de leurs actifs, de leur solvabilité,
- mesurer leurs risques de toute nature et déterminer la façon d'y faire face,
- produire un reporting et une communication financière renouvelés.

(2) Nets de frais de gestion et hors prélèvements sociaux.

**Une solidité
financière accrue**

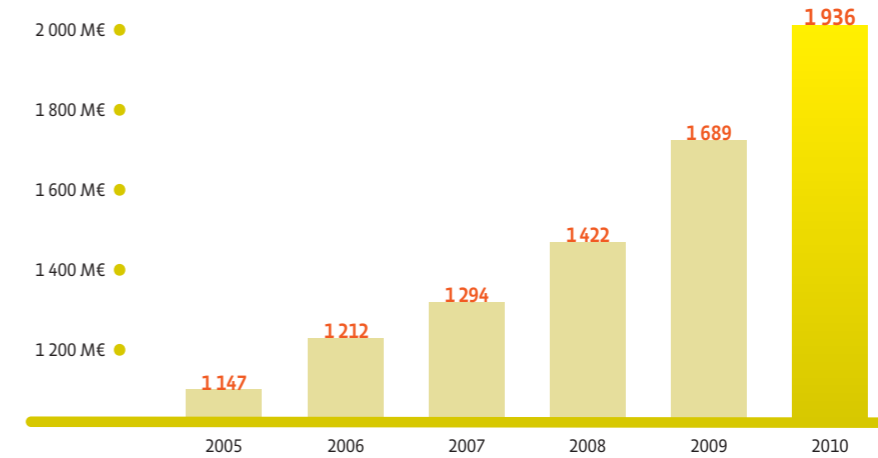
Une situation comptable saine et solide

Évolution des fonds propres depuis 2005 (en millions d'euros [M€])



Malgré le fort développement de ces dernières années, la MIF n'a cessé d'accroître ses fonds propres. Elle maintient ainsi à plus de 200% l'exigence minimale de marge de solvabilité.

Évolution des engagements depuis 2005 (en millions d'euros [M€])



Avec un résultat comptable en hausse, cette année encore, la MIF a pu :

- distribuer l'un des meilleurs taux du marché
- doter sa Provision pour Participation aux Excédents (PPE)
- réaliser un résultat technique positif qui, s'ajoutant au résultat non technique, vient renforcer les fonds propres de la mutuelle

Bilan au 31 décembre 2010

ACTIF (Les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009
1 - Actifs incorporels	2 572	2 360
2 - Placements	1 925 676	1 687 667
3 - Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en U.C.	0	0
4 - Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	116 086	116 064
5 - Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution	0	0
6 - Créances	12 225	9 958
7 - Autres actifs	2 261	8 458
8 - Comptes de régularisation - Actif	50 885	38 225
9 - Comptes transitoires	3	4
TOTAL DE L'ACTIF	2 109 708	1 862 736

PASSIF (Les montants sont exprimés en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009
1 - Fonds mutualistes et réserves	147 049	142 598
2 - Passifs subordonnés	0	0
3 - Provisions techniques brutes	1 936 994	1 689 206
4 - Provisions techniques des opérations en unités de compte	0	0
5 - Engagements techniques sur opérations données en substitution	0	0
6 - Provisions pour risques et charges	336	414
7 - Fonds dédiés	0	0
8 - Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	0	0
9 - Autres dettes	24 496	29 680
10 - Comptes de régularisation - Passif	833	838
11 - Comptes transitoires et Différences de conversion	0	0
TOTAL DU PASSIF	2 109 708	1 862 736

Comptes de résultat de l'exercice 2010

COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE

(Les montants sont exprimés en milliers d'euros)

(opérations nettes)		31/12/2010	31/12/2009
1 - Cotisations	(+)	260 899	274 979
2 - Produits des placements	(+)	161 233	127 428
3 - Ajustements ACAV (plus-values)	(+)	0	0
4 - Autres produits techniques	(+)	680	164
5 - Charges des prestations	(-)	90 683	69 786
6 - Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	(-)	169 382	200 126
7 - Participation aux résultats	(-)	79 812	66 162
8 - Frais d'acquisition et d'administration	(-)	3 580	3 220
9 - Charges des placements	(-)	69 066	51 369
10 - Ajustements ACAV (moins-values)	(-)	0	0
11 - Autres charges techniques	(-)	3 909	3 731
12 - Produits des placements transférés au compte non technique	(-)	5 919	5 409
RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS VIE		461	2 768

COMPTE DE RÉSULTAT NON-TECHNIQUE

(Les montants sont exprimés en milliers d'euros)

		31/12/2010	31/12/2009
1 - Résultat technique des opérations non-vie		0	0
2 - Résultat technique des opérations vie		461	2 768
3 - Produits des placements		0	0
4 - Produits des placements alloués du compte technique vie	(+)	5 919	5 409
5 - Charges des placements		0	0
6 - Produits des placements transférés au compte technique non-vie		0	0
7 - Autres produits non techniques	(+)	140	-1 761
8 - Autres charges non techniques	(-)	2	14
9 - Résultat exceptionnel		17	14
10 - Impôt sur le résultat	(-)	0	0
11 - SOLDE INTERMÉDIAIRE		6 535	6 416
12 - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		0	0
13 - Engagements à réaliser sur ressources affectées		0	0
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		6 535	6 416

Les engagements techniques

(Les montants sont exprimés en milliers d'euros)

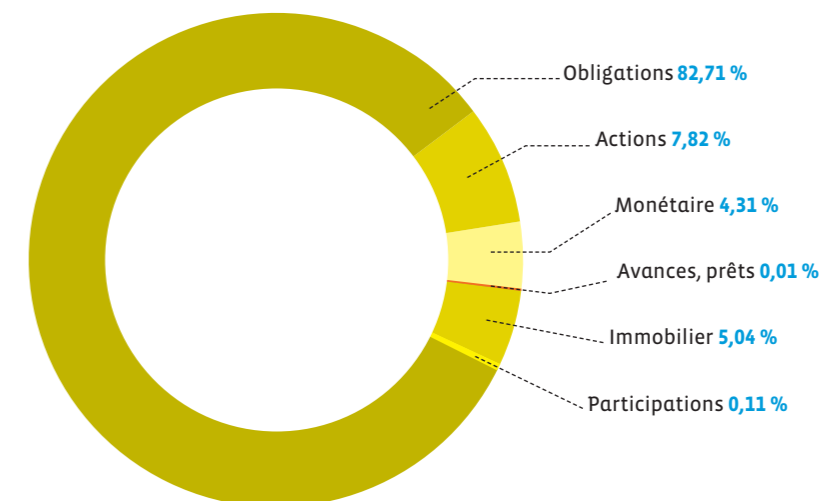
I - PROVISIONS D'ASSURANCE VIE	
Provisions mathématiques Épargne	1 488 901
Provisions mathématiques Bons MIF	2 017
Provisions mathématiques Prévoyance	5 329
Provisions mathématiques Retraites	85 632
Provisions mathématiques Pensions	288 984
Réserve GID	5 020
Total	1 875 883
II - PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER	
Total	3 297
III - PROVISIONS POUR PARTICIPATION AUX EXCÉDENTS	
Total	57 814
IV - PROVISIONS POUR RISQUE EXIGIBILITÉ	
Total	0
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES	1 936 994

STRUCTURE DE L'ACTIF FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2010

(Les montants sont exprimés en milliers d'euros)

TYPE D'ACTIFS	MONTANTS DÉTENUS
Obligations	1 633 385
Actions	154 516
Monétaire	85 132
Avances, prêts	202
Immobilier	99 458
Participations	2 203
TOTAL	1 974 896

À cet actif géré par la MIF s'ajoute 116M€ géré par les réassureurs, soit au global un actif placé de 2,08 millions d'euros.



L'actif de la MIF est solide, avec plus de 80 % d'obligations de bonne qualité. Ces titres procurent des produits financiers stables pour les prochaines années.